NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article 107 de la loi NOTRe, portant sur la transparence et la responsabilité financières des collectivités, prévoit qu'*« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

La présente note répond donc à cette obligation pour la Commune de Port-Vendres et est disponible sur le site internet de la Ville.

I. Le cadre général du Budget

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (Restes à Réaliser). Il est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion établi par le Comptable Public.

Le Compte Administratif 2018 a été approuvé par le Conseil Municipal le 11 avril 2019 et peut être consulté sur simple demande au service Finances de la Mairie, aux heures d'ouverture des bureaux. Lors de son adoption, l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ordonnateur peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'organisation courante et récurrente des services municipaux. Au final, l'écart entre le volume global des recettes et des dépenses constatées constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement à venir, sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour mieux comprendre l'évolution financière de la Commune de Port-Vendres, il est indispensable de présenter les volumes de dépenses et de recettes (toutes sections confondues) depuis 2004.

Ce graphique représente le volume global des dépenses et recettes des deux sections confondues (fonctionnement et investissement) après neutralisation des écritures d'ordre (mouvement entre section). Ce schéma exprime la constitution du fonds de roulement d'un budget pour la production d'un autofinancement suffisant des besoins à venir. Ceci correspond au compte définitif de clôture de l'exercice comptable avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur. Il représente 2.257 K€ en 2018.

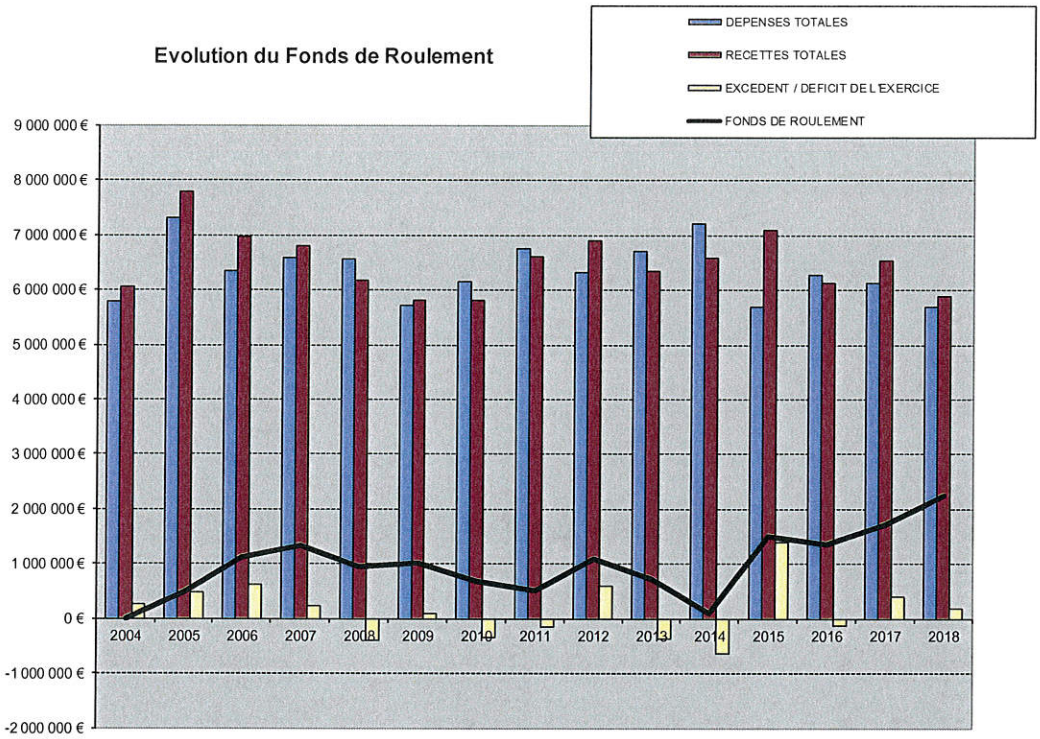

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, avec la stagnation des dotations d'Etat, continuent de soutenir l'effort d'investissement. Elles se composent essentiellement du produit des impôts, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), de la Dotation de Compensation de la Communauté de Communes et, depuis 2014, du Fonds National des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

On trouve également, mais de moindre importance, le produit des services municipaux tels que les locations de salles, l'aire de camping-cars, le marché hebdomadaire, le cinéma, la restauration scolaire, l'utilisation du domaine public à des fins commerciales ou encore le stationnement payant.

En 2018, l'ensemble des recettes de fonctionnement se sont élevées à 6.273.178,23 €, dont 57.755,77 € d'excédent reporté. Elles se répartissent de la façon suivante :

RECETTES 2018		
013 - Atténuations de charges	129 471,55 €	2,06%
70 - Produits des services du domaine	341 727,29 €	5,45%
73 - Impôts et taxes	3 902 406,11 €	62,21%
74 - Dotations, subventions, participations	1 121 256,54 €	17,87%
75 - Autres produits de gestion	164 154,98 €	2,62%
76 - Produits financiers	49,13 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	367 151,48 €	5,85%
042 - Opérations d'ordre entre sections	189 205,38 €	3,02%
002 - Excédent de fonctionnement	57 755,77 €	0,92%
TOTAL	**6 273 178,23 €**	

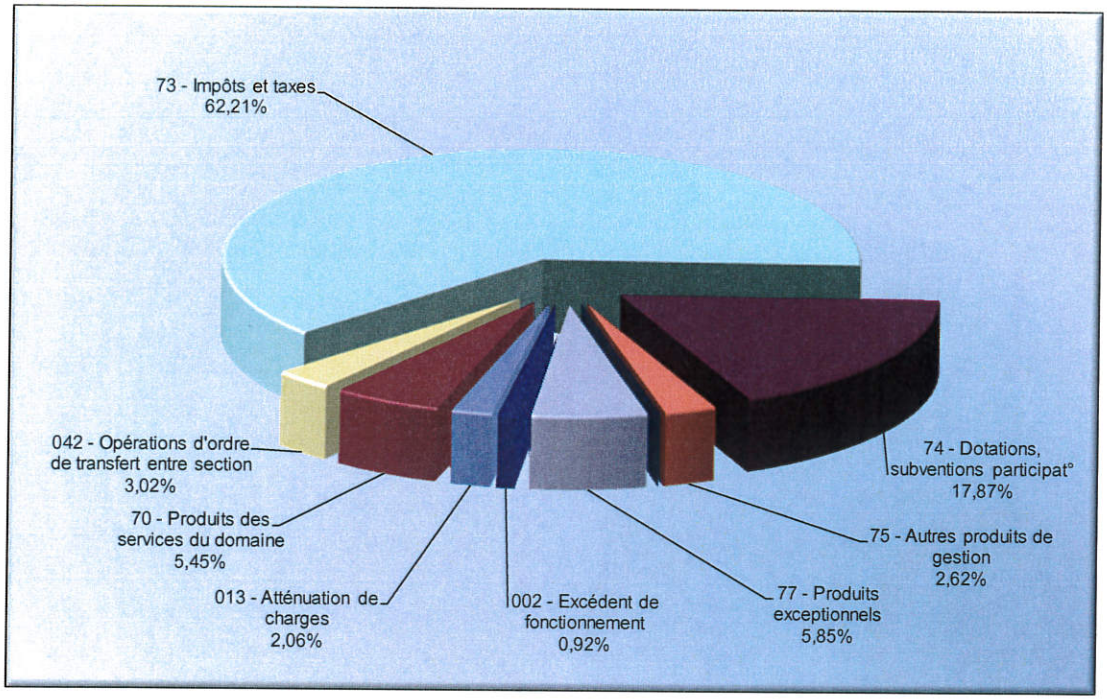

Chapitre 013 : il correspond d'une part au remboursement par les assurances statutaires des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail pour un montant de 90,3 K€ et d'autre part au remboursement par l'Etat des contrats aidés, pour 34,1 K€. Il y a enfin le remboursement du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement à hauteur de 1,5 K€ et un reversement de trop perçu de 3,6 K€.

Chapitre 70 : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les ventes de récoltes, les redevances d'occupation du domaine public, les locations (autres qu'immeuble), les concessions dans les cimetières ainsi que le remboursement de frais par d'autres collectivités. L'augmentation constatée de 18,71% par rapport à 2017 s'explique essentiellement par la prise en compte sur l'année complète des recettes liées à la restauration scolaire suite à la reprise de cette gestion par la Commune depuis septembre 2017. A noter également une hausse considérable de la fréquentation du Cinéma Le Vauban, dont les recettes générées s'élèvent cette année à plus de 32 K€.

Chapitre 73 : le produit des impôts directs, regroupant la Taxe d'habitation (TH), la Taxe sur le Foncier Bâti (FB), la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (FNB) constitue, avec 3.240.202 €, l'essentiel de ce chapitre. A cela s'ajoute :

- L'attribution de compensation, pour 76,7 K€,
- La dotation de solidarité communautaire, pour 14.2 K€,
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, pour 86,1 K€,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité, pour 109,4€,
- La taxe de séjour, pour 25,7 K€, intégralement reversée à l'EPIC Communautaire,
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, pour 158,7 K€,
- Les recettes liées au stationnement pour 93,5 K€, à l'aire de camping-car pour 52,5 K€ et au marché hebdomadaire pour 15,7 K€.

Chapitre 74 : il constitue en volume la deuxième source de financement des communes. Il comprend essentiellement les dotations d'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts. Après une baisse historique depuis 2014, la DGF se stabilise et atteint 519.581 € en 2018.

L'évolution des dotations depuis 2014 est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation Globale de Fonctionnement	797 101	694 624	574 753	520 414	519 581
Dotation de Solidarité Rurale	175 479	107 690	119 944	149 825	177 370
Dotation Nationale de Péréquation	165 561	180 099	162 089	145 880	143 138
TOTAL	**1 138 141**	**982 413**	**856 786**	**816 119**	**840 089**

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par le produit des locations immobilières.

Chapitre 77 : il correspond aux recettes exceptionnelles, à savoir, pour 2018, essentiellement le produit des cessions pour 284,9 K€ (deux appartements à la Croix Blanche, un local commercial Quai Forgas et la parcelle cadastrée AE 514) et le reversement par la SEM La Porvendraise des intérêts du compte courant associés pour 74 K€.

Chapitre 042 : il concerne les opérations d'ordre budgétaires (écritures entre les deux sections – fonctionnement et investissement), et notamment les travaux en régie, représentant un volume similaire à celui des années précédentes.

Enfin, dans le montant total des recettes de fonctionnement est également inclus l'excédent reporté de l'exercice 2017 représentant 57.755,77 €.

c) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES 2018		
011 - Charges à caractère général	1 475 208,58 €	27,16%
012 - Charges de personnel	2 894 638,67 €	53,29%
65 - Autres charges de gestion courante	449 402,09 €	8,27%
66 - Charges financières	36 815,34 €	0,68%
67 - Charges exceptionnelles	3 944,23 €	0,07%
014 - Atténuation de produits	42 090,21 €	0,77%
042 - Opérations d'ordre entre sections	529 273,23 €	9,74%
TOTAL	**5 431 372,35 €**	

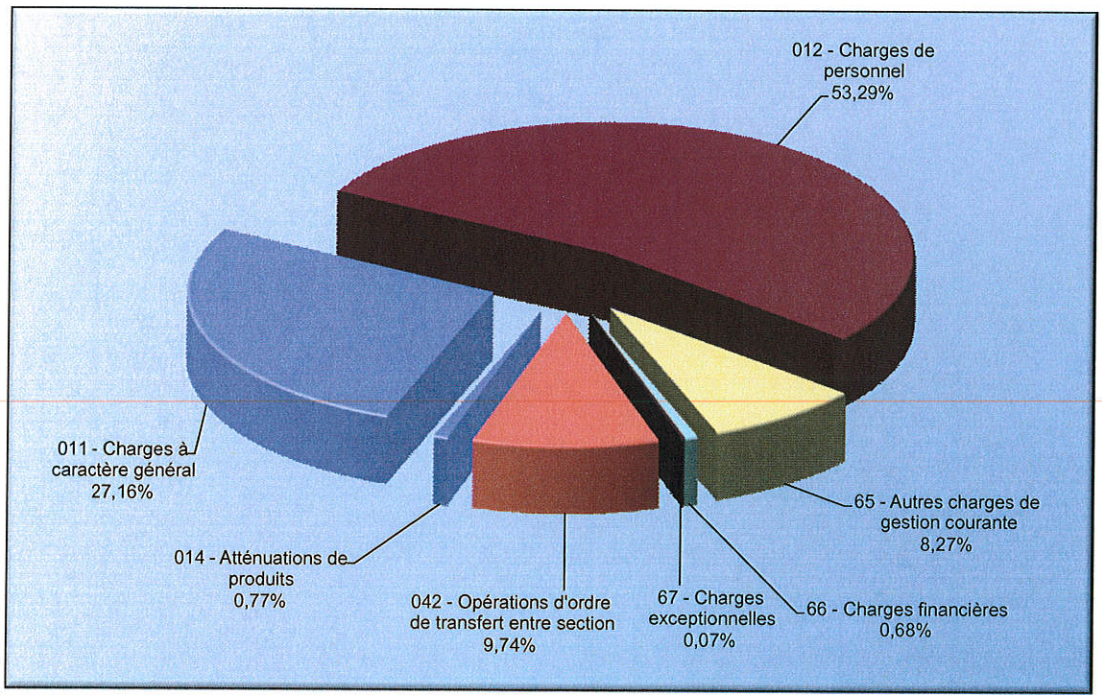

Depuis 2015, les dépenses de fonctionnement (hors écritures d'ordre) ont tendance à se tasser, principalement en raison des effets liés aux incidences budgétaires induites par la baisse des dotations et la réalisation d'un autofinancement constant pour les besoins d'investissement.

Chapitre 011 : ce chapitre, qui regroupe l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, primes d'assurances, contrats de maintenance…), connait une augmentation de 12,17% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par la hausse du prix des énergies fossiles, la gestion sur un exercice complet de la restauration scolaire, les travaux dans les bâtiments communaux, la réparation d'un véhicule de la propreté urbaine vieillissant et les manifestations nautiques, principalement la venue de l'Hermione, la Santa Maria et le Belem.

Chapitre 012 : il concerne toutes les dépenses de personnel et représente le chapitre le plus important des dépenses de fonctionnement (2.894.638,67 €), soit 59,05% (hors écritures d'ordre), contre 60,52% en 2017. Même s'il connaît une légère baisse, il convient d'analyser ce chapitre avec précaution, puisqu'il dépend des services offerts à la population et du mode de gestion pratiqué. Comme l'année précédente, en 2018, deux départs à la retraite ont été enregistrés. A noter également que des contractuels ont été recrutés pour pallier en partie aux arrêts prolongés d'agents titulaires (4 agents en congés de longue durée, un agent en congés de longue maladie et un congé de maternité). Enfin, dans le cadre de la modification du dispositif des emplois aidés, une étude précise des besoins de la Collectivité a permis de déboucher l'été dernier au renouvellement des personnes qui n'avaient réalisé qu'une année mais également de bénéficier de nouveaux emplois dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences ayant pour implication une décision modificative en fin d'année, pour 35 K€.

Chapitre 65 : ce chapitre correspond aux indemnités des élus, aux participations versées aux organismes publics et en outre au SDIS, aux subventions versées aux associations et au CCAS. Il enregistre une baisse de 8,16% en 2018, essentiellement expliquée par la suppression des participations versées au SIS (depuis la reprise de la gestion de la restauration scolaire) et au SIGA du Tech suite à son transfert à la Communauté de Communes.

Chapitre 66 : ce chapitre regroupe les charges financières et comprend essentiellement les intérêts de la dette, qui poursuivent leur baisse après le remboursement anticipé d'un prêt au Crédit Agricole en 2016 (120K€) et l'intégration en 2017 d'un nouveau prêt de refinancement auprès de la Caisse d'Epargne pour 300 K€.

Chapitre 014 : il s'agit principalement du reversement à l'EPIC Intercommunal à titre exceptionnel de la taxe de séjour 2017 qui représente 29 K€ pour les hôtels et meublés et 4 K€ pour la taxe forfaitaire de l'aire de camping-cars.

Enfin, le Chapitre 042 : il correspond aux montants des amortissements des biens renouvelables, qui, par un jeu d'écritures comptables, viennent alimenter les recettes de la section d'investissement ainsi qu'à des écritures de régularisations liées aux cessions d'actif enregistrées sur l'exercice.

d) La Fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation : 16,12 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 25,21%
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 60,49 %

A noter qu'aucune augmentation n'a été décidée depuis 2011.

Afin de compléter cette présentation de la section de fonctionnement, le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement (y compris les écritures d'ordre) :

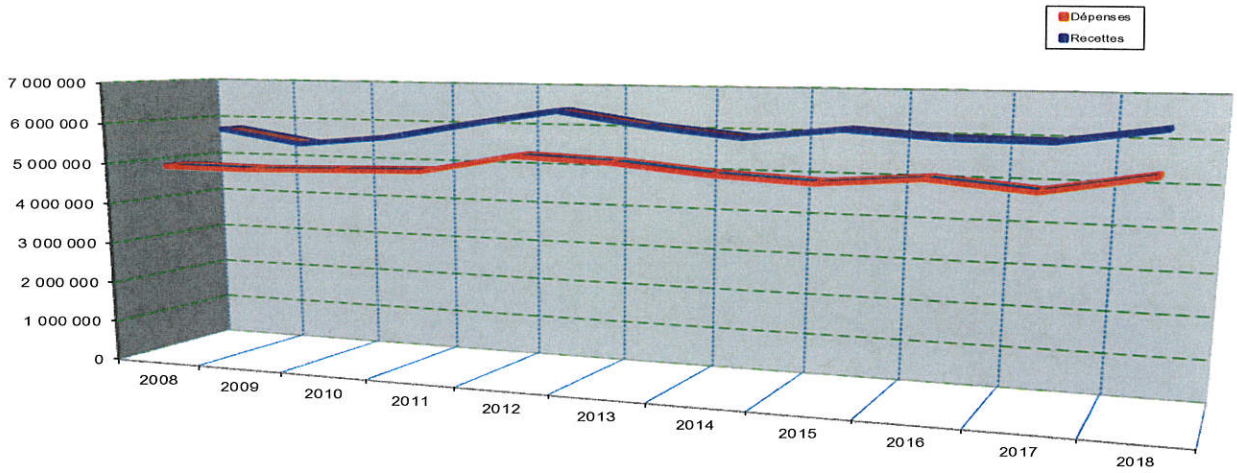

Cette présentation est intéressante car elle exprime le niveau d'autofinancement possible pour les investissements. Il a pour objectif d'exprimer ce qu'on appelle l'effet ciseaux. Après une légère contraction en 2016, il augmente à nouveau en 2017 et se maintient en 2018.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrences et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Les dépenses et les recettes sont très inégales d'une année sur l'autre et dépendent de la réalisation des opérations.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement liées à la cadence de réalisation des travaux. Seuls le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et la Taxe d'Aménagement constituent les ressources propres de cette section. Pour le reste, elles se composent des subventions d'investissement, des recettes liées aux amortissements (opérations d'ordre), de l'excédent d'investissement capitalisé provenant de l'excédent de la section de fonctionnement de l'année précédente et de l'excédent d'investissement de l'année antérieure.

Pour 2018, elles s'élèvent à 2.612.285,30 € et se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018		
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA, TA)	211 065,68 €	8,08%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	850 000,00 €	32,54%
13 - Subventions d'investissement	178 127,00 €	6,82%
16 - Emprunt	1 242,78 €	0,05%
040 - Opérations d'ordre entre sections	529 273,23 €	20,26%
041 - Opérations patrimoniales	29 802,86 €	1,14%
001 - Excédent d'investissement reporté	812 773,75 €	31,11%
TOTAL	**2 612 285,30 €**	

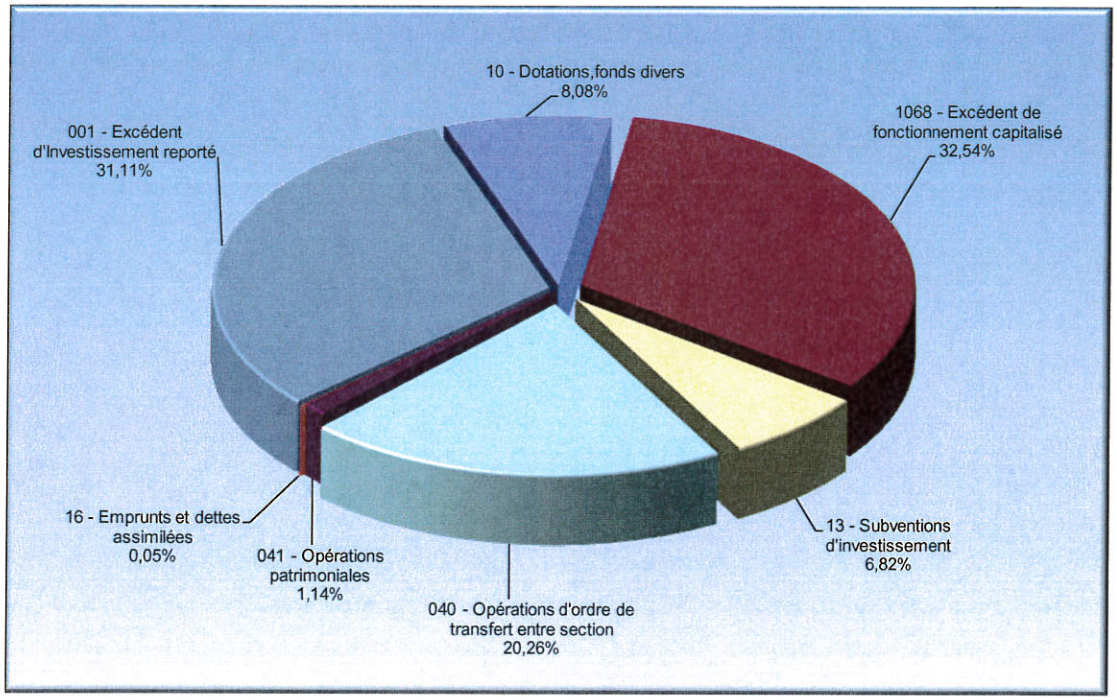

Les recettes propres (FCTVA et Taxe d'Aménagement) représentent 211 K€, contre 237 K€ en 2017 après déduction du remboursement de la Taxe d'Aménagement de la résidence Les Vignes.

Le chapitre 13 comptabilise pour sa part les financements suivants :

- Ministère de la Culture : 1er acompte pour l'étude relative au Centre d'Interprétation de l'Histoire maritime (23,7 K€),
- Département : remboursement des annuités d'emprunt pour l'achat du Loup de Mer (7,6 K€) et les Aides à l'Investissement Territorial pour le financement du panneau d'information municipale (5,6 K€),
- SYDEEL66 : 0,5 K€ pour le financement de la fresque du Boulevard des Evadés,
- Communauté de Communes dans le cadre du fonds de concours 2017 (126,7 K€) et pour l'étude relative au Centre d'Interprétation de l'Histoire Maritime (4 K€).
- Reversement du produit des amendes par le Conseil Départemental réparti de manière identique aux quatre communes de la Côte Vermeille, soit pour 2018, 10 K€, contre 9,7 K€ en 2017.

c) les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la Collectivité : acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit en cours de création. Les dépenses d'investissement 2018 représentent 1.196.871,48 € et se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018		
16 - Emprunts	247 651,17 €	20,69%
20 - Immobilisations incorporelles	89 195,81 €	7,45%
21 - Immobilisations corporelles	156 166,50 €	13,05%
OP - Opérations en cours	484 849,76 €	40,51%
040 - Opérations d'ordre entre sections	189 205,38 €	15,81%
041 - Opérations patrimoniales	29 802,86 €	2,49%
TOTAL	**1 196 871,48 €**	

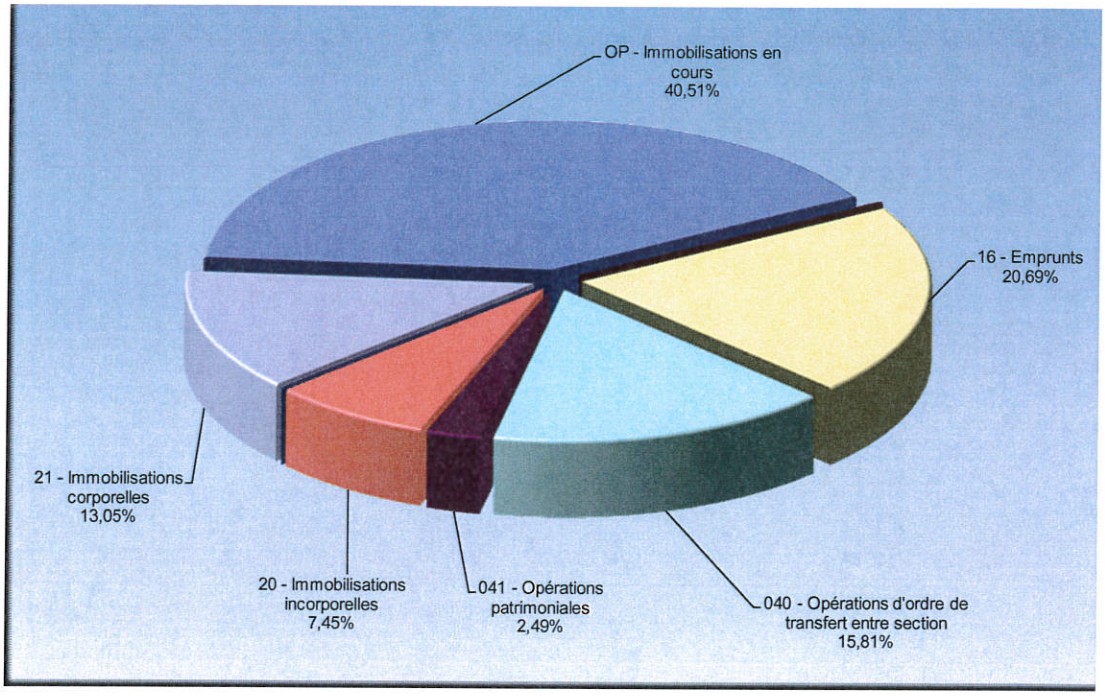

Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » enregistre principalement le remboursement du capital de la dette, qui s'élève pour l'année 2018 à 247.214,53 €. Le reste, soit 436,64 € correspond aux cautionnements restitués. Le tableau suivant présente l'amortissement du capital de la dette jusqu'à son extinction en 2030.

Tableau d'amortissement prévisionnel du capital de la dette 2017 - 2030

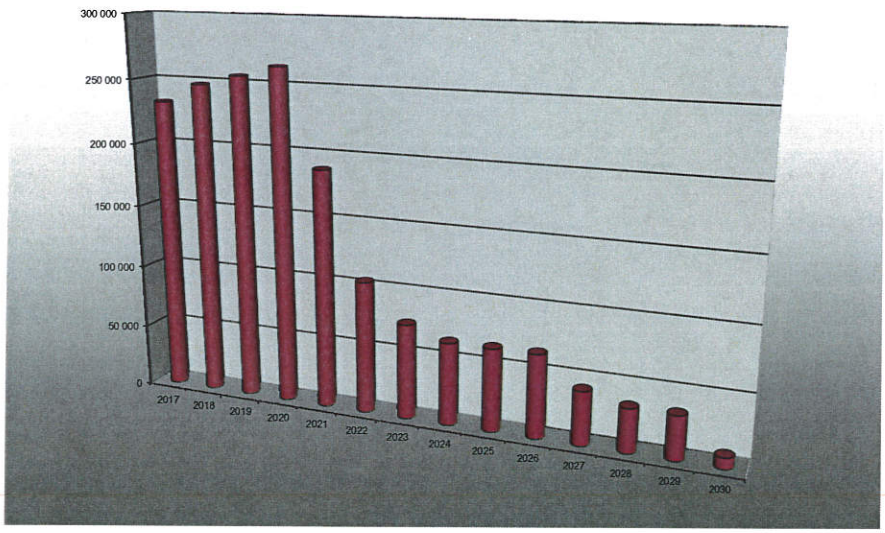

Le Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », qui s'élève à 89,2 K€ englobe entre autres : l'évolution du PLU dans le cadre de deux modifications simplifiées et de deux révisions allégées (6,4 K€) et l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable et d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (0,8 K€), la poursuite de la dématérialisation comptable, le passage à la retenue à la source et la mise en place d'une gestion décentralisée de la restauration scolaire (6,4 K€), la réalisation du site Internet ainsi que les éléments graphiques et film (29,6 K€), la numérisation des actes anciens d'Etat Civil, la migration de logiciels et l'accompagnement de la réforme des élections (15 K€), la création de progiciels pour la gestion du Centre technique Municipal (5 K€), la mutualisation avec l'intercommunalité pour la gestion du SIG et de l'urbanisme (15,5 K€ (9,8 K€) ainsi que les licences informatiques (0,5 K€).

Les dépenses enregistrées au Chapitre 21 « Immobilisations corporelles », d'un montant total de 156,2 K€ concernent notamment :

- le raccordement au réseau électrique de l'opération des 14 logements sur le secteur Coma Sadulle (10,9 K€),
- l'acquisition de matériel pour les différents services de la Commune pour 96,3 K€,
- l'acquisition d'un véhicule Partner d'occasion pour la Police Municipale pour 21,2 K€,
- le changement de deux ordinateurs, de trois répartiteurs pour la téléphonie, d'une baie SAN pour la sécurité des données, de deux tablettes pour le pointage de la restauration scolaire pour 18 K€,
- le rajout d'un ordinateur et la mise en place du matériel pour la réforme du stationnement à la Police Municipale pour 4,3 K€,
- l'acquisition de mobilier pour les services de l'Hôtel de Ville pour 1,3 k€,
- l'acquisition de bancs à l'école Pasteur pour 1 K€,
- l'acquisition de mobilier divers à l'école Pares pour 1,5 k€.

Le Chapitre relatif aux opérations d'équipement retrace pour sa part les travaux dans les bâtiments et la voirie urbaine et rurale. Il s'élève à 484,9 K€ pour l'exercice 2018. Il convient également d'y ajouter les travaux en régie, pour un montant de 182,8 K€.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

- Cimetière de Port-Vendres : construction de casiers, exhumations, reprise de la Chapelle Gaillard (23,6 K€), réfection du réseau pluvial (137,2 K€) et changement des grilles de l'entrée principale (en régie 10,9 K€),
- Ecole Elémentaire : reprise de chéneaux et aménagement sanitaire pour accessibilité (10,8 K€), création de placards et mise en sécurité des fenêtres (en régie 2,4 K€),
- Ecole Maternelle : reprise de chéneaux, intervention cheminée ainsi que changement vitrerie de la cantine (32,4K), réfection partie basse du grand hall et en totalité de la cantine (en régie 32,2K€),
- Réfection d'un logement à l'école Pasteur (en régie 20,5K€),
- Eglise : réfection vitrail de la petite chapelle (3K€),
- Stade : acompte maîtrise d'œuvre pour le complexe sportif du Dojo et CSPS (20,6K€),
- Croix Blanche : changement de chaudières de certains logements (5,3K€),
- Tennis : accessibilité douche (1,4K€) réfection complète grillage d'un cours (en régie 4K€),
- Centre Culturel : création d'un escalier extérieur et accessibilité sanitaires (52,3K€) et réfection partielle de l'éclairage en led (en régie 3,6K€),
- Hôtel de Ville : changement des fenêtres salle du Conseil côté rue Lamartine, changement vasistas du puit de lumière, changement des groupes climatiseurs du RDC du 1er et du local serveur ainsi que la mise en conformité de l'ascenseur (30,7K€), réfection complète du puits de lumière et reprise partielle éclairage led dans les bureaux (en régie 16,8K€),
- Cinéma : changement du rideau (2ème acompte) et mise en accessibilité sanitaires (7,5K€),
- Centre Technique Municipal : remplacement de deux rideaux métalliques, du groupe de VMC et installation alimentation électrique logement de fonction (14,5K€),
- Gymnase : accessibilité douches et sanitaires et sécurité incendie (2,9K€),
- Caserne du Fer à Cheval : solde de la mission de programmation pour la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'Histoire Maritime de Port-Vendres (33,2K€),
- Divers travaux de voirie réalisés en régie – mise en conformité de certaines clôtures, création de plateaux et tréteaux pour festivités, mise en lumière fontaine de la Citre, création d'un portique sur le site de Sidi Ferruch, mise en peinture de deux rampes lors de la journée citoyenne, aménagement d'une aire de jeux au Vall de Pintes, (en régie 25,5K€),
- Douche plage de l'Usine : mise en conformité (en régie 3,1K€),
- Réalisation de la rue du 11 novembre (71,2K€) signalisation horizontale, (en régie 4,2K€),
- Aménagement du parking Vauban avec bicouche (5,6K€) suite au départ du SDIS 66 et réaménagement de l'espace (en régie 6,6K€),
- Création d'une chicane à l'entrée de Cosprons (2,7K€),
- Réalisation d'un trompe l'œil sur Place Castellane (4,5K€) avec préparation des fonds (en régie 2,3K€),
- Dôme : réfection complète des sanitaires (en régie 20,2K€),
- Relevés de géomètre pour parcelles (3,2K€)
- Eclairage public divers : (11,2K€),

- Rue de la Liberté : solde enfouissement réseaux (8,8K€),
- Changement bouche à incendie carrefour rues Pelletan et Pasteur (1,9K€),
- Mise en conformité électrique dans les différents bâtiments communaux (en régie 30,5K€),

IV. Données synthétiques du budget

a) Principaux ratios

DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE de la COMMUNE - C.A. 2018

Population DGF : 5 412 habitants

LIBELLE DES RATIOS	RATIOS - COMPTE ADMINISTRATIF 2018	RATIOS 2015 Communes de 5 à 10.000 habitants - Source : Localnova
		National
I - Dépenses réelles de fonctionnement /population réelle 4 719 344 : 5 412	**872,01**	897
II - Produits des impositions directes /population réelle 3 240 202 : 5 412	**598,71**	468
III - Recettes réelles de fonctionnement et capacité d'épargne/population réelle 6 026 217 : 5 412	**1 113,49**	1 177
IV - Dépenses équipement brut/population réelle 910 026 : 5 412	**168,15**	260
V - Encours de la dette/population 1 204 480 : 5 412	**222,56**	862
VI - DGF/population 840 089 : 5 412	**155,23**	175

En application de l'article L. 2313-3 du C.G.C.T pour les communes de 3 500 habitants les données synthétiques sur la situation financière de la commune sont insérées dans une publication locale diffusée par la commune. Le calcul tient compte de la population lissée au titre de la DGF

b) Etat de la dette

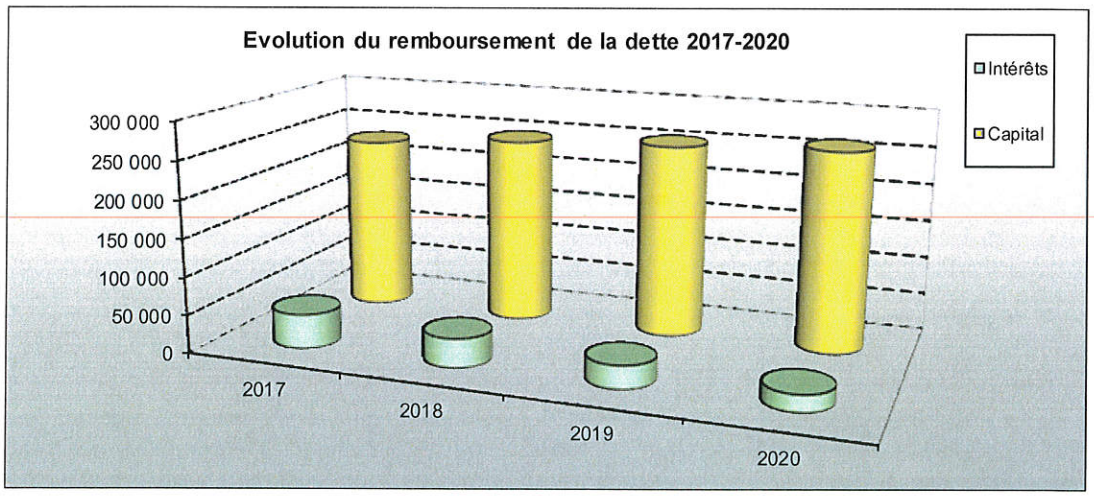

Physionomie de l'état de la dette en 2018

Emprunt	Capital au 31/12/2018	Date de fin de contrat	Type de taux	Taux	Fin
DEXIA	237 443	01/01/2021	Fixe	3,58 %	2021
CAISSE EPARGNE	170 305	25/11/2021	Fixe	3,80 %	
CAISSE EPARGNE	249 534	01/03/2027	Fixe	0,95 %	2027
DEXIA	157 199	01/04/2023	Fixe	3,85 %	2023
CREDIT FONCIER	390 000	10/03/2030	Fixe	2,52 %	2030
Total	**1 204 481**				

Le taux plafond est de 3,80% pour un emprunt se terminant fin 2021 et le plus bas de 0,95%. La capacité de désendettement de la Commune est importante et l'ensemble des prêts est sur un taux fixe, évitant de la sorte toute fluctuation bancaire.

L'encours de la dette rapporté à la population DGF représente de 222 € par habitant, contre 269 € en 2017, et ce, en intégrant le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de 300 K€.

V. Budget du Parking Castellane

Depuis 2013, l'activité commerciale de location de parkings sous l'Etablissement Castellane (55 box fermés et 40 emplacements ouverts) a fait l'objet d'un budget annexe disposant de l'autonomie financière propre à cette activité (sous nomenclature M4) et soumis à la TVA.

a) Les dépenses d'exploitation

Alors qu'elles avaient connu une spectaculaire progression, en raison de la prise en charge des amortissements des bâtiments en 2016, les charges d'exploitation sont désormais stabilisées et représentent, avec 67,6 K€, quasiment le même volume qu'en 2017 (67,3 K€).

Cette légère augmentation s'explique essentiellement par une hausse de la Cotisation Foncière des Entreprise (+0,4 K€) et des Taxes Foncières (+0,5 K€). Les charges de copropriété restent pour leur part relativement élevées (13,8K€) et correspondent à la fin des travaux d'étanchéité réalisés sur les toits terrasses du bâtiment.

En contrepartie, aucune dépense n'a été comptabilisée au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », puisque le Percepteur n'a proposé aucune admission en non-valeur sur cet exercice (1,3K€ en 2017).

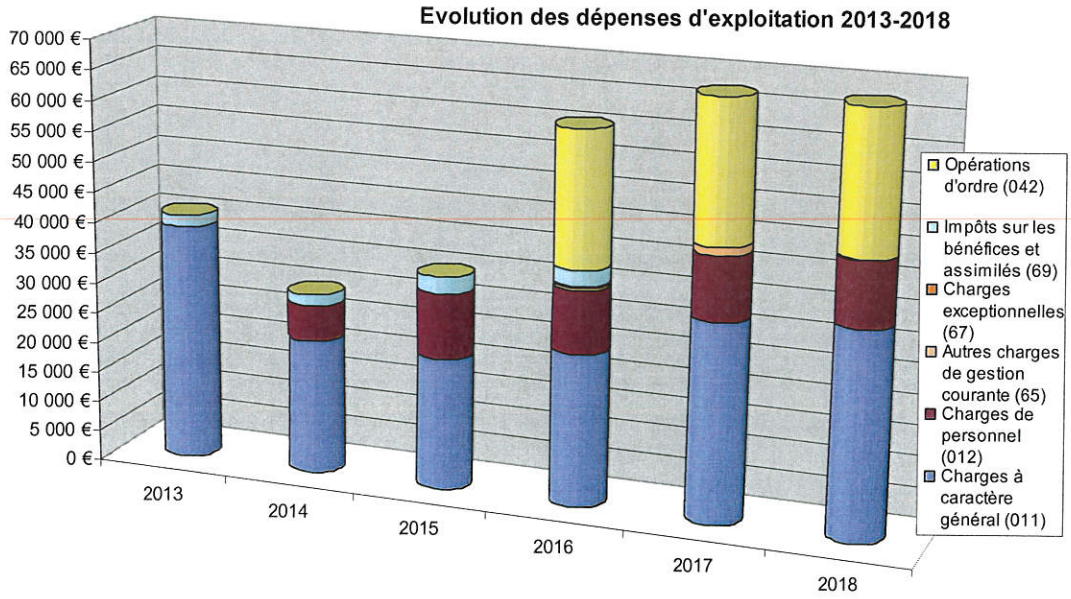

Comme en 2017, il convient de remarquer que cette activité de location n'est plus soumise à l'impôt sur les sociétés, les amortissements venant largement compenser l'excédent de fonctionnement.

Enfin, ne disposant pas de personnel propre, la gestion administrative et le ménage du Parking sont assurés, comme les années précédentes, par le personnel communal et font l'objet d'un remboursement conformément à la Convention Financière signée entre les deux entités dès 2014. Les volumes sont similaires à ceux de 2017.

b) Les recettes d'exploitation

Après avoir connu une légère régression en 2014 et 2015, les recettes issues des produits de la location, se maintiennent, comme en 2017, à un niveau proche de celui de 2013, aux alentours de 50 K€. Seuls deux box n'ont pas été loués sur l'année complète, l'un pour sa petite dimension (ne pouvant héberger qu'une moto) et l'autre en raison d'une inondation provoquée par la rupture d'une canalisation de la Maison de Retraite. Certaines places ouvertes sont pour leur part restées vacantes.

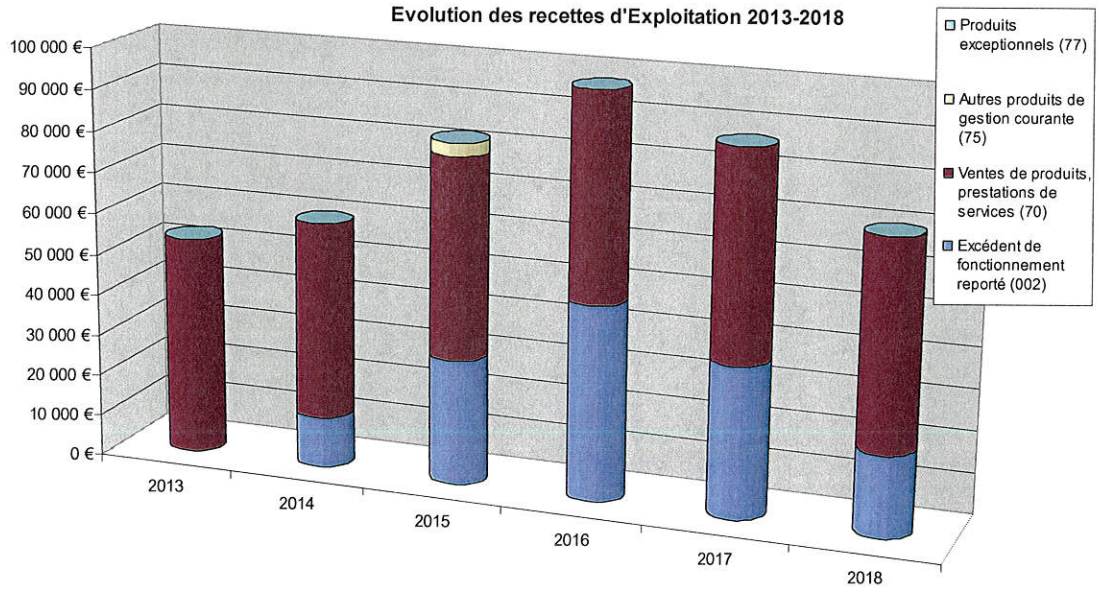

Malgré l'intégration de l'excédent de 2017, force est de constater que l'excédent dégagé continue de s'amenuiser pour ne représenter que 2.087,34 € en 2018, contre 19.603,20 € en 2017.

c) Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont limitées cette année à 1,2K€ et correspondent aux restitutions des cautions pour 0,7 K€ et à des travaux d'éclairage pour 0,5 K€. Les recettes proviennent des amortissements pour 23,2 K€, de l'encaissement des cautions pour 0,9 K€ et bien entendu de la reprise de l'excédent pour 46,6 K€.

Réalisation comptable 2018 :

Section d'Exploitation :	+ 2.087,34 €
Section d'Investissement	+ 69.523,77 €
	+ 71.611,11 €

Fait à Port-Vendres,
Le 25 avril 2019,
Le Maire,
Jean-Pierre ROMERO.

MAIRIE DE PORT-VENDRES (Pyr.Or.)

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.
Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :
1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
a) détient une part du capital ;
b) a garanti un emprunt ;
c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
5° Supprimé ;
6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
7° De la liste des délégataires de service public ;
8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;
10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.
Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.
Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.
Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.
Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.